

Paris, le 02 novembre 2023

LRAR n° 2C 177 148 4185 0

Objet : Avis sur les conditions de remise en état du futur site VIRTUO LE HAVRE I SARL sur la commune de Oudalle, dans le cadre d'une demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement avec un projet d'une installation de stockage (entrepôt couvert).

Madame, Monsieur,

La société VIRTUO LE HAVRE I SARL projette la construction d'un entrepôt de stockage sur les parcelles AC numéro 88 ainsi qu'une parcelle de terrain du domaine public non cadastré (code SAP n°PAH/HHA/TB000814/B03002TB), situés au nord-ouest de la PLPN2 sur la commune d'Oudalle.

L'activité projetée du site est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise au régime de l'enregistrement au titre de rubrique 1510 relative au stockage de matières combustibles en entrepôt couvert. La demande d'enregistrement ICPE sera déposée en Decembre 2023.

Nous nous permettons de joindre à ce courrier, un document indiquant les conditions de remise en état du site après exploitation à l'arrêt définitif, qui décrit ce que notre société envisage de mettre en œuvre le cas échéant.

La réglementation française prévoit de solliciter l'avis du propriétaire du terrain et du Maire de la commune, concernant l'arrêt définitif du site après exploitation.

En effet, l'avis exigé en référence à l'article R.512-46-4 paragraphe 5° du Code de l'Environnement stipule qu'à la demande d'enregistrement doit être jointe : « Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagnée de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme. »

De ce fait, pour répondre aux exigences réglementaires, l'Inspection des Installations Classées nous demande de fournir en annexe à notre dossier un courrier de votre part donnant votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Ainsi, pourriez-vous confirmer votre accord sur les dispositions, listées ci-dessous, en nous renvoyant ces conditions accompagnées d'un courrier expliquant votre validation à ce sujet ?

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Grégory Blouin
Gérant



✓ Certified by  yousign

PJ : Conditions de remise en état du site après exploitation – Société VIRTUO LE HAVRE I SARL

CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT DE LA PLATEFORME LOGISTIQUE SUR LA COMMUNE D'LOUDALLE APRÈS EXPLOITATION SUITE A L'ARRÊT DÉFINITIF

En fin d'exploitation volontaire par la société occupant le bâtiment, le site sera :

- Soit cédé en l'état en vue d'une exploitation similaire par un nouvel exploitant ou d'une opération patrimoniale d'une société de gestion et d'un investisseur ;
- Soit vidé des produits, déchets et équipements présents sur le site en vue d'une vente des bâtiments pour une réaffectation dans le cadre d'une opération patrimoniale d'une société de gestion et d'un investisseur.

Dans le cadre de la cessation volontaire d'activités, l'exploitant respectera l'article R512-75-1 du Code de l'Environnement visant en particulier :

- A l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux ainsi que des déchets présents sur le site, à la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- En cas de besoin, à interdire ou limiter l'accès au site et à surveiller les effets de l'installation sur l'environnement : l'ensemble des locaux ainsi que les portails d'entrée seront maintenus fermés afin de limiter les risques de dégradations externes ;
- A prendre les mesures de maîtrise des risques liés aux sols, aux eaux souterraines ou superficielles éventuellement polluées : on notera cependant que l'activité de l'entrepôt n'est pas de nature à engendrer des pollutions du sol, des eaux souterraines et superficielles.

Par ailleurs, la mise à l'arrêt définitif du site sera conduite selon les modalités définies aux articles R512-46-24 bis à R512-46-29 du Code de l'Environnement permettant ainsi d'assurer, dès l'arrêt définitif des installations, la mise en sécurité des terrains concernés du site. La mise en œuvre des mesures de mise en sécurité sera attestée par une entreprise certifiée dans le domaine des sites et sols pollués ou disposant de compétences équivalentes en matière de prestations de services dans ce domaine.

En provenance de :

~~Le Havre Seine Metropole
Service Urbanisme~~

~~19 rue Georges Brassens
76085 Le Havre~~



LA POSTE
Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 2C 177 148 4185 0



Renvoyer à

FRAB

RECÛLE

07 NOV 2023
(Préciser Prénom et NOM)
(Préciser Adresse)

À LE HAVRE SEINE METROPOLE
SERVICE COURRIER

Présenté / Avisé le :
Distribué le :
Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Virtuo le Havre I S.A.R.L
2-22 Place des Vins de France
75012 Paris

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.
La Poste agrément n° C606



MAIRIE DE OUDALLE
125 Route de l'Eglise
76430 Oudalle

A l'attention de Monsieur le Maire

Paris, le 2 novembre 2023

LRAR n° 2C 177 148 41867

Objet : Avis sur les conditions de remise en état du futur site VIRTUO LE HAVRE I SARL sur la commune de Oudalle, dans le cadre d'une demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement avec un projet d'une installation de stockage (entrepôt couvert).

Monsieur,

La société VIRTUO LE HAVRE I SARL projette la construction d'un entrepôt de stockage sur les parcelles AC numéro 88 ainsi qu'une parcelle de terrain du domaine public non cadastré (code SAP n°PAH/HHA/TB000814/B03002TB), situés au nord-ouest de la PLPN2 sur la commune d'Oudalle.

L'activité projetée du site est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise au régime de l'enregistrement au titre de rubrique 1510 relative au stockage de matières combustibles en entrepôt couvert. La demande d'enregistrement ICPE sera déposée en Décembre 2023.

Nous nous permettons de joindre à ce courrier, un document indiquant les conditions de remise en état du site après exploitation à l'arrêt définitif, qui décrit ce que notre société envisage de mettre en œuvre le cas échéant.

La réglementation française prévoit de solliciter l'avis du propriétaire du terrain et du Maire de la commune, concernant l'arrêt définitif du site après exploitation.

En effet, l'avis exigé en référence à l'article R.512-46-4 paragraphe 5° du Code de l'Environnement stipule qu'à la demande d'enregistrement doit être jointe : « Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagnée de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme. »

De ce fait, pour répondre aux exigences réglementaires, l'Inspection des Installations Classées nous demande de fournir en annexe à notre dossier un courrier de votre part donnant votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Ainsi, pourriez-vous confirmer votre accord sur les dispositions, listées ci-dessous, en nous renvoyant ces conditions accompagnées d'un courrier expliquant votre validation à ce sujet ?

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, je vous prie de croire, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Grégory Blouin
Gérant



✓ Certified by  yousign

PJ : Conditions de remise en état du site après exploitation – Société VIRTUO LE HAVRE I SARL

CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT DE LA PLATEFORME LOGISTIQUE SUR LA COMMUNE D'ODALLE APRÈS EXPLOITATION SUITE A L'ARRÊT DEFINITIF

En fin d'exploitation volontaire par la société occupant le bâtiment, le site sera :

- Soit cédé en l'état en vue d'une exploitation similaire par un nouvel exploitant ou d'une opération patrimoniale d'une société de gestion et d'un investisseur ;
- Soit vidé des produits, déchets et équipements présents sur le site en vue d'une vente des bâtiments pour une réaffectation dans le cadre d'une opération patrimoniale d'une société de gestion et d'un investisseur.

Dans le cadre de la cessation volontaire d'activités, l'exploitant respectera l'article R512-75-1 du Code de l'Environnement visant en particulier :

- A l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux ainsi que des déchets présents sur le site, à la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- En cas de besoin, à interdire ou limiter l'accès au site et à surveiller les effets de l'installation sur l'environnement : l'ensemble des locaux ainsi que les portails d'entrée seront maintenus fermés afin de limiter les risques de dégradations externes ;
- A prendre les mesures de maîtrise des risques liés aux sols, aux eaux souterraines ou superficielles éventuellement polluées : on notera cependant que l'activité de l'entrepôt n'est pas de nature à engendrer des pollutions du sol, des eaux souterraines et superficielles.

Par ailleurs, la mise à l'arrêt définitif du site sera conduite selon les modalités définies aux articles R512-46-24 bis à R512-46-29 du Code de l'Environnement permettant ainsi d'assurer, dès l'arrêt définitif des installations, la mise en sécurité des terrains concernés du site. La mise en œuvre des mesures de mise en sécurité sera attestée par une entreprise certifiée dans le domaine des sites et sols pollués ou disposant de compétences équivalentes en matière de prestations de services dans ce domaine.

DESTINATAIRE

Mairie de Oudalle
l'attention de Monsieur le Maire
125 route de l'église
6430 Oudalle



Numéro de l'envoi : 2C 177 148 4186 7



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR



Virtuo le Havre I S.A.R.L
7-99 Place des Vins de France
75012 Paris.

SGR2 V29 - PTC BA - 20182787101 - 01/23
La Poste agrément n° C606



avantages du service suivi :
vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
des accès directs à l'information de distribution :
SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 5 € TTC + prix d'un SMS).
Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
téléphone :
pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé);
lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé);
lundi au vendredi de 8h à 18h.

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.



Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

Date : 23/11/23
Prix : CRBT :
Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :

~~Mairie de Oudalle
l'attention de Monsieur le Maire
125 route de l'église
75012 Paris.~~

SGR2 V29 - PTC BA - 20182787101 - 01/23



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RECEPTION
Numéro de l'AR : AR 2C 177 148 4186 7



Renvoyer à

Présenté / Avisé le : 23/11/23
Distribué le :
Je soussigné(e) déclare être :
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :
Signature : [Signature]
Signature facteur *

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
La Poste agrément n° C806

Virtuo le Havre I S.A.R.L
7-99 Place des Vins de France
75012 Paris.

TL4212 / 123



HAROPA PORT – LE HAVRE
Service relations clients
3878 Terre Plein de la Barre
76600 Le Havre

A l'attention de Madame Mathilde Guillot

Paris, le 2 novembre 2023

LRAR n° **2C 177 148 4187 4**

Objet : Avis sur les conditions de remise en état du futur site VIRTUO LE HAVRE I SARL sur la commune de Oudalle, dans le cadre d'une demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement avec un projet d'une installation de stockage (entrepôt couvert).

Madame,

La société VIRTUO LE HAVRE I SARL projette la construction d'un entrepôt de stockage sur les parcelles AC numéro 88 ainsi qu'une parcelle de terrain du domaine public non cadastré (code SAP n°PAH/HHA/TB000814/B03002TB), situés au nord-ouest de la PLPN2 sur la commune d'Oudalle.

L'activité projetée du site est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise au régime de l'enregistrement au titre de rubrique 1510 relative au stockage de matières combustibles en entrepôt couvert. La demande d'enregistrement ICPE sera déposée en Décembre 2023.

Nous nous permettons de joindre à ce courrier, un document indiquant les conditions de remise en état du site après exploitation à l'arrêt définitif, qui décrit ce que notre société envisage de mettre en œuvre le cas échéant.

La réglementation française prévoit de solliciter l'avis du propriétaire du terrain et du Maire de la commune, concernant l'arrêt définitif du site après exploitation.

En effet, l'avis exigé en référence à l'article R.512-46-4 paragraphe 5° du Code de l'Environnement stipule qu'à la demande d'enregistrement doit être jointe : « Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagnée de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme. »

De ce fait, pour répondre aux exigences réglementaires, l'Inspection des Installations Classées nous demande de fournir en annexe à notre dossier un courrier de votre part donnant votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Ainsi, pourriez-vous confirmer votre accord sur les dispositions, listées ci-dessous, en nous renvoyant ces conditions accompagnées d'un courrier expliquant votre validation à ce sujet ?

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, je vous prie de croire, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Grégory Blouin
Gérant



✓ Certified by // yousign

PJ : Conditions de remise en état du site après exploitation – Société VIRTUO LE HAVRE I SARL

DESTINATAIRE

Maropa Port - Le Havre
Service relations clients
Allée Jean de Madame Guillot
3818 Terre Plein de la Barre
600 Le Havre



Numéro de l'envoi : 2C 177 148 4187 4



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR
LA POSTE
3205
2025
Virtuo le Havre I S.A.R.L
2-29 Place des Vins de France
75012 Paris.

SSR2 V29 - PTC EA - 20182787101 - 01/23
La Poste agrément n° C606



PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Consignes du service suivi :
Vous devez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

Accès direct à l'information de distribution :

1S : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80
(TTC + prix d'un SMS).

Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).

Par téléphone :

les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) :
du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Date : Prix : CRBT :

11/11/23

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.



Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

En provenance de :

~~Maropa Port - Le Havre
Service relations clients
Allée Jean de Madame Guillot
3818 Terre Plein de la Barre
6000 Le Havre~~



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 2C 177 148 4187 4**



Renvoyer à

Présenté / Avisé le : 21/11/23
Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être

- Le destinataire
- Le mandataire

Signature
(précisez "facteur", "notaire"
ou "mandataire")

- CNI / permis de conduire
- Autre :

Signature facteur *

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
La Poste agrément n° C606

Virtuo le Havre I S.A.R.L
2-29 Place des Vins de France
75012 Paris.

